

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 653 accordant une permission de trois mois à Abdi Djama .

n° 653

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 184 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement au personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française (des Somalis, modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

**Vu** la demande de congé formulée par Abdi Djama, agent spécialisé au contrôle du port, en date du 17 mai 1950

**Vu** l'avis favorable du directeur du port,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois mois à solde entière est accordée à Abdi Djama, agent spécialisé au contrôle du port.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 juin 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.**